



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :

Direction générale

[direction.generale@ville-liffre.fr](mailto:direction.generale@ville-liffre.fr)

N° : 2024.127

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**22 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER et Rozenn PIEL.

**7 excusés** : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

**6 pouvoirs** : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES.

## AVENANT A LA CONVENTION DE REFACTURATION DES ÉNERGIES DE L'AQUAZIC ENTRE LA COMMUNE DE LIFFRÉ ET LIFFÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°18.325 concernant la convention de refacturation des énergies entre la commune de Liffré et Liffé-Cormier Communauté

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 13 mai 2024 ;

Le centre multi-activité appelé aujourd'hui Aquazic, situé Rue Pierre de Coubertin à Liffré, est un équipement qui comprend notamment la piscine intercommunale, l'école de musique intercommunale et le centre culturel municipal.

Les charges relatives aux énergies électricité et eau étant liées à l'utilisation de plusieurs services, municipal ou intercommunal, il était procédé à une refacturation définie dans la convention de refacturation des énergies entre la commune de Liffré et Liffé Cormier Communauté.

En raison des travaux de réhabilitation du centre multi-activité, les services municipaux ont été délocalisés et seules des activités communautaires ont été maintenues. Il convient donc que Liffé-Cormier Communauté prenne en charge l'ensemble des factures d'eau et d'électricité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'à la fin de travaux.

Le contrat de fourniture d'eau étant passé avec la Communauté de communes Liffé-Cormier Communauté, aucune refacturation ne sera effectuée.

Le contrat de fourniture d'électricité étant passé avec la commune, il convient de refacturer à la communauté de communes les factures d'électricité qui ont été payées par la ville de Liffré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de refacturation des énergies de l'Aquazic proposé en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cet avenant

A Liffré,  
Le Maire,  
Guillaume BÉGUÉ



---

Hôtel de ville  
Rue de Fougères  
35340 LIFFRÉ

02 99 68 31 45  
contact@ville-liffre.fr

[www.ville-liffre.fr](http://www.ville-liffre.fr)